



ZONE DE DISTRIBUTION : POPERDU

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Eau de bonne qualité bactériologique.
Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux. La collectivité doit mettre en place un traitement de neutralisation.
Présence d'une radioactivité naturelle faisant l'objet d'un suivi renforcé. La collectivité doit examiner la faisabilité de mesures de réduction des teneurs observées.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : POPERDU 1. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 184 personnes. Le responsable des installations est : « SICOM DES EAUX DE L'ARDOUR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SICOM DES EAUX DE L'ARDOUR » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 1,2 mg/L

Valeur maxi : 1,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 171

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils



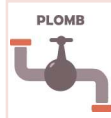
FLUOR

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 0 °f

Valeur maxi : 0 °f

DOSE INDICATIVE

Présence de radioactivité naturelle

Estimation de la dose annuelle de radioactivité (radionucléides naturels et artificiels détectés, à l'exclusion du radon) susceptible d'être reçue par un consommateur régulier de l'eau contrôlée. Le maximum réglementaire est 0,1 mSv/an.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0,161 mSv/a

Valeur maxi : 0,161 mSv/a

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Faible minéralisation

Une conductivité inférieure à 200 microS/cm caractérise une eau très peu minéralisée.

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 41 microS/cm

Valeur maxi : 50 microS/cm

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 13/04/2024

UDI 087000340

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.